



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/05/2025

Date d'affichage

16/05/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

### Etaient présents :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle

### Procuration(s) :

Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL\_2025\_030

## Objet : RENOUELEMENT DE CANDIDATURE AU LABEL TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE

La Commune de Nay souhaite continuer à s'engager activement pour préserver la biodiversité sur son territoire et, à ce titre, souhaite renouveler sa candidature au label « territoires engagés pour la nature (TEN) ». La Commune, qui avait souhaité s'engager dans ce label par délibération du 16 mars 2022, a bénéficié de ce label pour une durée de 3 ans. Il convient donc désormais de déposer une nouvelle candidature pour continuer à disposer de ce label pour 3 années supplémentaires.

Il est rappelé que ce dispositif, développé par le Ministère de la transition écologique, Régions de France et l'Office français de la biodiversité, a pour ambition de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

En devenant un « territoire engagé pour la nature » la ville de Nay a pu ainsi :

- participer à une démarche collective et nouer des partenariats,

- sensibiliser les citoyens sur les enjeux liés à la nature,
- bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie technique et financier,
- profiter de retours d'expérience d'autres collectivités.

Le dossier de candidature déclinera les actions déjà engagées et à poursuivre en faveur de la biodiversité (ex. permis de jardiner, composteurs collectifs, plantations d'arbres, journées de nettoyage, expositions, etc.).

## **CECI ETANT EXPOSE,**

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à l'environnement à renouveler la candidature de la Commune de Nay au label « territoires engagés pour la nature ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
Le Maire,  
*Signé BB*  
Bruno BOURDAA